



## Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le Directeur  
du SDMIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon Cedex 03

N/ Réf. : 2019032

Lyon, le 30 août 2019

### **Objet : Gestion de la mutuelle MNT**

Monsieur le directeur,

Nous avons été alertés par des collègues SPP, PATS et retraités à propos des délais trop longs de remboursement ou de réponses sur des prises en charge hospitalière, dentaires...de la MNT.

Après vérification des éventuels délais de carence ou limite de garanties de notre contrat, il s'agit bien de frais médicaux pris en charge par notre mutuelle.

Nous vous prions de bien vouloir rappeler à notre prestataire l'article R112-1 du Code des assurances qui précise dans quels délais l'assureur doit procéder au remboursement des prestations.

Nous vous prions également de bien vouloir leur demander de faire en sorte que les délais de réponse des devis médicaux soient le plus court possible.

Nous sommes conscients qu'il faut entretenir une bonne relation avec notre mutuelle que nous considérons comme très bonne.

Aussi considérez donc ce courrier comme une demande d'ajustements nécessaires à la longévité du partenariat SDMIS-MNT.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL